



AMBASSADE DE SUISSE  
EN POLOGNE

VARSOVIE ro. le 12 juin 1972  
Aleje Ujazdowskie 27

Réf.: 101.0 - FX/ap

en	MB PK				a/a
Date	15.6				277
Vice	PK				15.6.72
FFD	15. Juni 1972				
Ref.	p. B. 15.29. Pol. (1)				

Monsieur l'Ambassadeur  
Ernesto Thalmann  
Secrétaire général du  
Département politique fédéral

B e r n e

Etat des rapports bilatéraux  
suisso-polonais

Monsieur l'Ambassadeur,

./.  
En vue de votre prochaine visite à Varsovie, je vous remets  
ci-joint, en double exemplaire, un condensé de l'état actuel  
des rapports bilatéraux suisso-polonais. Si vous deviez avoir  
de plus amples détails sur un point ou un autre de nos rela-  
tions, nous pourrions les évoquer lors du déjeuner "informal"  
que nous aurons chez moi avant le début de vos conversations  
officielles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma  
considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

*Prochans*

1 annexe en double exemplaire

## Etat des rapports bilatéraux suisse-polonais

Depuis ma prise de fonctions à Varsovie, le 2 juillet 1969, les rapports de la Suisse avec la Pologne se sont développés de façon satisfaisante, grâce sans doute en partie à un climat politique plus favorable à l'égard des représentants de l'Ouest. Les rapports que l'ambassade entretient avec le Ministère des affaires étrangères et, en cas de besoin, avec les autres Ministères techniques, sont empreints de confiance réciproque. Je ne puis que me féliciter de l'accueil qui m'est réservé, ainsi qu'aux membres de l'ambassade, chaque fois que nous sollicitons un entretien. Les rendez-vous sont accordés dans des délais souvent très courts et, en cas d'urgence, il m'est possible de voir un haut fonctionnaire responsable dans la même journée. Il me paraîtrait utile que ce fait soit relevé lors des entretiens que l'Ambassadeur Thalmann aura à Varsovie.

Ceci dit, quelques considérations sur certains aspects particuliers des rapports suisse-polonais.

### 1. Situation des Suisses

La colonie suisse compte 86 personnes de nationalité suisse exclusivement, dont 30 hommes, 54 femmes et deux enfants. A cela s'ajoutent les double-nationaux, au nombre de 121, soit 17 hommes, 86 femmes et 18 enfants. Les Suisses occupent à 80 % des situations très modestes; quelques uns doivent être assistés. Au cours de mes trois ans d'activité à Varsovie, aucun Suisse ne s'est plaint à l'ambassade d'être l'objet

de mesures discriminatoires ou de chicanes. Lorsque l'aide de l'ambassade est sollicitée dans un cas particulier, satisfaction a toujours été donnée sur intervention de l'ambassade, soit auprès du Ministère des affaires étrangères, soit directement auprès des autorités locales. Nos compatriotes qui veulent se rendre en Suisse obtiennent sans difficulté le visa de retour en Pologne. Les double-nationaux ne nous préoccupent guère, les autorités polonaises ne reconnaissant pas la double nationalité s'opposeraient à toute intervention de l'ambassade dans une affaire concernant un double-national.

2. Assistance judiciaire

Bien que la Suisse n'ait pas signé d'accord sur l'assistance judiciaire avec la Pologne, cette assistance nous est néanmoins donnée sans difficulté aucune, sous réserve de réciprocité.

3. Journalistes

L'année dernière, six journalistes polonais ont été invités en Suisse. Les articles publiés sur notre pays à leur retour en Pologne ont été, pour la plupart, fort objectifs et particulièrement intéressants. D'autres voyages de journalistes polonais sont prévus pour cette année. En contrepartie, deux journalistes suisses ont été invités l'année dernière en Pologne. Cet échange de journalistes, suggéré naguère par le Vice-Ministre Willmann, est une action positive et qui doit être poursuivie. Elle est en tous cas profitable à la Suisse.

La seule ombre au tableau : les difficultés faites par les autorités polonaises à la délivrance de visas à deux journalistes suisses résidant à Vienne, le Dr Victor Meyer, correspondant du "Tagesanzeiger" de Zurich (correspondant également de journaux allemands), et de Henri Hartig, correspondant de la "Feuille d'Avis de Lausanne" et de la Radio suisse romande. Ces deux journalistes désiraient venir à Varsovie à l'occasion de la visite du Président Nixon. Il est clair que les autorités polonaises qui appliquent la censure à la presse locale à tous les échelons, ont la possibilité d'exercer a priori un certain contrôle sur les journalistes étrangers en leur accordant ou refusant les visas. Les démarches de l'ambassade en faveur des deux journalistes se sont malheureusement heurtées en l'occurrence à une fin de non-recevoir, sous un prétexte difficilement défendable. Les difficultés de cet ordre (l'ambassade a déjà dû intervenir en faveur de M. Hartig qui voulait venir à Varsovie lors de la visite du Ministre des affaires étrangères d'Autriche) surgissent lorsqu'un journaliste ne veut venir en Pologne qu'à l'occasion d'un événement précis, pour lequel il est facile aux autorités polonaises de discriminer l'un ou l'autre journaliste sous le prétexte des difficultés de logement qui sont réelles. Avant d'envisager, comme le suggère l'Ambassadeur Rossetti à Vienne, des mesures de rétorsion, il conviendrait au préalable que les deux journalistes suisses mentionnés ci-dessus viennent en Pologne en dehors d'un événement précis. Il sera possible, à ce moment-là, de juger si l'opposition polonaise est systématique. Henri Hartig, par exemple, au retour de son dernier voyage en Pologne l'année dernière, n'a pas toujours fait preuve d'objectivité. Néanmoins, il serait utile d'évoquer cet aspect du problème au cours des conversations.

#### 4. Affaires culturelles

Le développement des échanges culturels est satisfaisant grâce aux efforts conjoints de Pro Helvetia et de l'ambassade, et de l'excellent accueil que rencontre au Ministère de la Culture et des Arts tout projet de manifestation culturelle suisse en Pologne. Nous avons eu, l'année dernière, l'exposition d'architecture suisse qui a été présentée dans trois villes, dont Varsovie, l'exposition sur le dessin industriel qui a été présentée dans deux villes, dont Varsovie; le Quatuor de Genève a effectué une tournée de six concerts, y compris sa participation au Festival de musique de chambre à Łancut. La Biennale de la Tapisserie de Lausanne a été présentée à Varsovie à la suite d'un accord bilatéral entre le Ministère polonais de la Culture et des Arts et la Municipalité de Lausanne.

Cette année, outre la participation d'artistes suisses à la Biennale de l'affiche à Varsovie, à la Biennale de la gravure à Cracovie, la Suisse a présenté au début de ce mois une exposition de la jeune gravure suisse à Cracovie, dans le cadre d'une semaine suisse. Cette exposition sera présentée encore dans d'autres villes.

Le duo Henri Honegger - Claire Pallard a effectué une tournée de 5 récitals et concerts en mai de cette année.

Trois organistes ont donné des concerts à Varsovie dans le cadre des concerts mensuels consacrés à J.S. Bach.

Comme chaque année, la Suisse présente ses éditions dans différents stands à la Foire internationale du livre à Varsovie.

Pour l'année prochaine, plusieurs projets sont envisagés :

- une exposition d'arts plastiques contemporains à Varsovie;
- une tournée de concerts du Trio Schneeberger;
- une exposition d'affiches suisses;
- une exposition éventuelle de dessins du Cabinet des estampes de Bâle et peut-être une exposition Max Bill à Łódz.

En sens inverse, la Pologne présente cette année une exposition (ouverture le 17 juin) à Neuchâtel au Musée d'Ethnographie sur le thème "Théâtre et Société". L'année prochaine, une grande exposition sera montée au Musée des beaux-arts de Zurich sur "1000 ans d'art en Pologne".

Sur le plan universitaire, trois bourses suisses sont accordées chaque année à la Pologne sur une base de réciprocité. Des contacts suivis existent entre l'Université jagellonne de Cracovie et les Universités de Genève et de Bâle; d'autre part, l'Ecole polytechnique de Varsovie entretient d'étroits contacts avec l'Ecole polytechnique fédérale.

Bien que les compétences soient bien définies entre les différents Ministères, il ne serait pas inutile de souligner la satisfaction du développement actuel de nos échanges culturels.

## 5. Tourisme

Les mesures de décentralisation administrative prises l'année dernière par la Pologne en matière de délivrance des passeports nationaux ont rendu les formalités plus aisées et plus rapides pour obtenir un passeport pour la Suisse. L'ambassade a délivré, l'année dernière, 9400 visas contre 6850

l'année précédente. Il est probable qu'en vertu d'une certaine libéralisation, le nombre de visas touristiques pour la Suisse dépassera cette année celui de l'année dernière. Jusqu'à ce jour, le nombre dépasse de mille celui des visas délivrés l'année dernière pour la même période.

L'agence polonaise officielle du tourisme ORBIS a mis sur pied un programme touristique pour la Suisse et compte organiser cette année au moins dix voyages de groupes. ORBIS a demandé l'aide de l'ambassade pour l'établissement des programmes touristiques.

#### 6. Affaires économiques et financières

L'Ambassadeur Probst vous aura fait un tour d'horizon sur l'état actuel des rapports économiques bilatéraux. Je signale pour mémoire :

- la présence de la Pologne avec son propre pavillon au Comptoir Suisse, en septembre de cette année;
- la présence de la Pologne à Bâle, en octobre de cette année, à la Foire internationale des industries nucléaires;
- la présence chaque année de la Suisse à la Foire internationale de Poznan (début juin).

La balance commerciale laisse chaque année environ 60 millions de francs suisses en faveur de la Suisse, ce qui ne manque pas d'inquiéter les autorités polonaises.

L'accord commercial de 1949 doit être révisé. Des négociations ont eu lieu récemment à Varsovie (Chef de la délégation suisse, M. le Ministre Nussbaumer) pour l'établissement d'un accord financier. Les négociations commerciales proprement dites pourront avoir lieu lorsque les divergences sur le projet d'accord financier auront été aplanies.

7. Résumé

Les rapports suisse-polonais peuvent être considérés comme bons. La Suisse et sa politique de neutralité sont appréciées. La Pologne cherche à étendre sa coopération avec la Suisse dans tous les domaines. L'Ambassade ne rencontre pas de difficultés dans l'exercice de ses fonctions. Les autorités polonaises se sont montrées particulièrement bienveillantes pour l'importation de tout le matériel nécessaire à la rénovation complète de l'immeuble Chocimska appartenant à la Confédération.

Frciaux

Varsovie, le 12 juin 1972